

## **FICHE TECHNIQUE**

**Code article : CC319YX5**

### **PREDISH 5L LIQUIDE DE TREMPAGE DEGRAISSANT ET NON MOUSSANT**

**PREDISH 5L LIQUIDE DE TREMPAGE  
DEGRAISSANT ET NON MOUSSANT**



#### **AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION**

- Dégraissant
- Recommandé pour le lavage de la vaisselle en différé ou fortement souillée
- Non moussant

#### **CARACTÉRISTIQUES**

**pH : 12**

**Aspect : Liquide**

**Couleur : Transparent bleu**

**Parfum : /**

**Contenance: 5 kg**

**CONDITIONNEMENT :** Carton de 2 U – palette de 128

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>



#### UTILISATION :

PREDISH est un détergent conçu pour le trempage de la vaisselle avant le nettoyage en machine professionnelle. La formule possède des agents nettoyants qui lui donnent un bon pouvoir dégraissant sans être agressif pour la vaisselle. Les tensio-actifs permettent une mise en solution des salissures et des graisses pour une meilleure élimination.

#### MODE D'EMPLOI :

Diluer le produit de 0,5 à 1% dans de l'eau tiède de préférence (soit entre 2 et 5 cL de PREDISH pour 5L d'eau), laisser agir le temps nécessaire pour obtenir de bons résultats.

#### PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Les recommandations complètes relatives aux précautions d'usage et d'élimination du produit sont disponibles sur la fiche de données de sécurité du produit, accessibles sur Internet:

<http://catalogue.christeyns.com> ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

#### STOCKAGE :

Conserver dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri de l'humidité

#### LEGISLATION :

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999 et ses modifications).

Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N° 648/2004) 100% des substances pouvant être biodégradées sont facilement biodégradables selon les lignes directrices OCDE 301.

Uniquement pour usage professionnel.

Mis à jour le 27 août 2021

---

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>